



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Gratuité des places de corridas pour les jeunes enfants

Question écrite n° 16649

Texte de la question

M. Hubert Julien-Laferrière alerte Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la gratuité des spectacles de corrida pour les mineurs, alors que ces événements mettent en scène des actes de cruauté et des sévices graves envers les animaux. En offrant des places gratuites aux plus jeunes, les organisateurs de corridas cherchent à initier et à accoutumer la nouvelle génération à cette pratique, dans l'espoir de créer une base de spectateurs potentiels pour l'avenir. Les organisateurs de ces événements encouragent donc la participation des jeunes à des spectacles impliquant des actes de cruauté envers les animaux et attirent les familles avec enfants par le biais d'une incitation financière. Or la gratuité des places pour les enfants ne peut être interprétée par les parents que comme une indication que le spectacle est approprié et sans risque pour un jeune public. Cela crée la fausse impression que la corrida est un banal divertissement familial, sans informer ni alerter les parents sur la nature violente et controversée du spectacle. Cette pratique va également à l'encontre des recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations unies (ONU), qui, en 2016, recommandait que l'État interdise la participation des mineurs de moins de 18 ans en tant que toreros et en tant que spectateurs aux événements tauromachiques. Par conséquent, il lui demande les mesures que compte prendre le Gouvernement pour sensibiliser les collectivités à ne plus appliquer la gratuité des places de corridas pour les mineurs, ou *a minima* pour les jeunes enfants de moins de 14 ans.

Données clés

Auteur : [M. Hubert Julien-Laferrière](#)

Circonscription : Rhône (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16649

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Enfance, jeunesse et familles](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2024](#), page 2520

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)